

Le vendredi 9 septembre 2022 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS *Franck PIA, Sandra PLOMION, Lionel CHISS, Isabelle SOULA, Yannick MATURA, Anne-Françoise LEBRETON, Mohrad LAGHRARI, Corinne FOURCIN, Charles LOCQUET, Jacqueline MENOUBE, Philippe VIBERT, Hatice KILINC-SIGINIR, Mamadou LY, Monette-Simone VASSEUR, Caroline CAYEUX, Catherine THIEBLIN, Jacques DORIDAM, Ali SAHNOUN, Patricia HIBERTY, Guylaine CAPGRAS, Mamadou BATHILY, Jérôme LIEVAIN, Farida TIMMERMAN, Cédric MARTIN, Christophe GASPART, Peggy CALLENS, Charlotte COLIGNON, Ludovic CASTANIE, Josée JAVEY, Loïc BARBARAS, Vanessa FOULON, Halima KHARROUBI, Antoine SALITOT, Dominique CLINCKEMAILLIE, Leïla DAGDAD, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Marianne SECK, Roxane LUNDY, Claire MARAIS-BEUIL, David MAGNIER, Philippe ENJOLRAS*

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS *Frédéric BONAL à Caroline CAYEUX, Victor DEBIL-CAUX à Jacques DORIDAM, Thierry AURY à Roxane LUNDY*

Date d'affichage	16 septembre 2022
Date de la convocation	2 septembre 2022
Nombre de présents	42
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Roxane LUNDY

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2022-0090

#### **Elections des adjoints au maire**

#### **M. Franck PIA, Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, la démission de Caroline Cayeux de son mandat de maire entraîne celle des adjoints au maire.

Ainsi, sous la présidence du maire élu, il est procédé à l'élection des adjoints conformément à l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales : « les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1. ».

« Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes, pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

#### **CONSTITUTION DU BUREAU**

Le conseil municipal procède à la désignation de deux assesseurs.

Madame Roxane LUNDY et Madame Hatice KILINC-SIGINIR sont désignées assesseurs.

## DÉROULEMENT DU VOTE :

Liste déposée :

LISTE BEAUVAIS C'EST VOUS conduite par Monsieur Lionel CHISS

.....

DEPOUILLEMENT

Résultats :

Nombre de votants : 41

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 4

Nombre de suffrages exprimés : 34

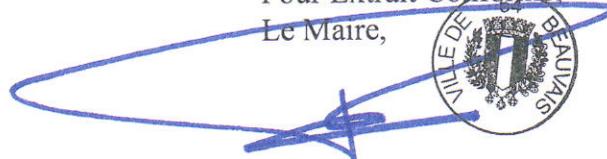
Majorité absolue : 18

La liste BEAUVAIS C'EST VOUS ayant obtenu la majorité absolue, les candidats de cette liste sont élus adjoints au maire de la ville de Beauvais.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur liste.

PREMIER ADJOINT	: Lionel CHISS
DEUXIÈME ADJOINT	: Sandra PLOMION
TROISIÈME ADJOINT	: Yannick MATURA
QUATRIÈME ADJOINT	: Isabelle SOULA
CINQUIÈME ADJOINT	: Mohrad LAGHRARI
SIXIÈME ADJOINT	: Anne-Françoise LEBRETON
SEPTIÈME ADJOINT	: Charles LOCQUET
HUITIÈME ADJOINT	: Corinne FOURCIN
NEUVIÈME ADJOINT	: Philippe VIBERT
DIXIÈME ADJOINT	: Jacqueline MÉNOUBÉ
ONZIÈME ADJOINT	: Mamadou LY
DOUZIÈME ADJOINT	: Hatice KILINC-SIGINIR

Pour Extrait Conforme.  
Le Maire,



**Franck PIA**